

22 SEPTEMBRE 2008



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 22 septembre 2008 à 16:30 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS  
ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND  
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2008-09-478 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 22 septembre 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2008-09-479 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 septembre 2008

22 SEPTEMBRE 2008

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

2008-09-480 4.1 Participation d'un membre du Conseil municipal de la Ville de Bromont aux Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

2008-09-481 6.1 Adoption du règlement numéro 876-45-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie de la zone R04-450, la zone P04-488 et d'y autoriser les résidences pour personnes âgées et les centres d'accueil dans un bâtiment d'une hauteur maximale de six (6) étages

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

2008-09-482 7.2.1 Travaux pour le marquage de la chaussée

2008-09-483 7.2.2 Directives de changements pour le projet de réfection de la rue Frontenac

2008-09-484 7.2.3 Épandage d'abat-poussière additionnel

2008-09-485 7.2.4 Installation de nouveaux luminaires de rues

7.3 **URBANISME**

2008-09-486 7.3.1 Rejet des soumissions suite à l'appel d'offres BRMV-095 visant la construction d'une passerelle pour la Route Verte

2008-09-487 7.3.2 Signature d'une entente concernant la Politique sur le Vélo du Ministère des Transports et l'aménagement d'une Route Verte

22 SEPTEMBRE 2008

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2008-09-488

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

**2008-09-478**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**22 SEPTEMBRE 2008**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 22 septembre 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-09-479**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 2 septembre 2008.

**ADOPTÉ**

**2008-09-480**

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
VILLE DE BROMONT AUX ASSISES ANNUELLES DE LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE les Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2008 au Centre des congrès de Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**22 SEPTEMBRE 2008**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer les frais de repas, d'hébergement, de déplacements, d'inscription et tous les frais inhérents, pour la participation de la mairesse de la Ville de Bromont au Conseil aux Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2008 à Québec.

**ADOPTÉ**

**2008-09-481**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-45-2008 INTITULÉ :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE  
DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES  
RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES  
D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE  
SIX (6) ÉTAGES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-05-248 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-45-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 juin 2008 à 16:30 heures ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-45-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R04-450, LA ZONE P04-488 ET D'Y AUTORISER LES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES CENTRES D'ACCUEIL DANS UN BÂTIMENT D'UNE HAUTEUR MAXIMALE DE SIX (6) ÉTAGES.

**ADOPTÉ**

**22 SEPTEMBRE 2008**

**2008-09-482**

**TRAVAUX POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont à octroyé par voie de résolution un contrat à Lignes de Stationnement Rivard pour une somme ne devant pas dépasser QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000\$);

ATTENDU QUE tous les travaux de marquage relié uniquement au budget d'opérations auront coûté la somme totale nette de **QUARANTE QUATRE MILLE NEUF CENT SEIZE DOLLARS ET SEIZE CENTS (44 916,16 \$)**;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement des sommes additionnelles pour couvrir la dépense au budget d'opération pour les travaux de marquage de chaussée.

**ADOPTÉ**

**2008-09-483**

**DIRECTIVES DE CHANGEMENTS POUR LE PROJET DE  
RÉFECTION DE LA RUE FRONTENAC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a octroyé un contrat à l'entreprise Sintra pour la réfection de la rue Frontenac ;

ATTENDU QUE lors de l'exécution des travaux, la Ville a demandé des modifications au projet et que plusieurs éléments n'avaient pas été prévus aux documents contractuels ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement des directives de changements pour une somme totale de **CINQUANTE-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (59 637,83)**, plus les taxes applicables, à même le règlement d'emprunt # 948-2008.

**ADOPTÉ**

**22 SEPTEMBRE 2008**

**2008-09-484**

**ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE ADDITIONNEL**

ATTENDU QUE certains tronçons de route ont été affectés par un volume de voitures important et par de fortes pluies saisonnières;

ATTENDU QU'un deuxième épandage sur ces tronçons est nécessaire;

ATTENDU QUE le budget d'opérations n'a pas les sommes nécessaires pour assumer la totalité du coût d'un deuxième épandage ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à un deuxième épandage d'abat-poussière seulement sur les tronçons de routes qui l'exigent.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire au montant de **CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS (5 340,00\$)** pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

**ADOPTÉ**

**2008-09-485**

**INSTALLATION DE NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu des demandes d'installation de nouveaux luminaires ;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux services municipaux concernés selon la procédure adoptée en 2007 ;

ATTENDU QUE nous avons toutes les recommandations d'usage pour procéder à l'installation de nouveaux luminaires de rues, un au coin des rues Sherbrooke et Montmorency, une au coin des rues Chambly et rue des Boisés et l'autre au coin des rues Chambly et Iberville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**22 SEPTEMBRE 2008**

D'accorder l'autorisation aux Services des travaux publics de procéder, avec Hydro-Québec, à l'installation de ces luminaires.

**ADOPTÉ**

**2008-09-486**

**REJET DES SOUMISSIONS SUITE À L'APPEL D'OFFRES BRMV-095  
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE POUR LA  
ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a réalisé un appel d'offres pour la construction d'un pont devant permettre de rejoindre les deux (2) tronçons de la Route Verte et ce, en site propre;

ATTENDU QUE depuis le début du projet visant la mise en place du projet de la Route Verte, il était identifié que le pont qui devait traverser la rivière Yamaska aurait une longueur approximative de 30 m;

ATTENDU QUE suite à plusieurs démarches auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, il appert que le pont devrait avoir une longueur d'environ 60 m pour être admissible aux différentes autorisations dudit Ministère;

ATTENDU QUE malgré ces exigences élevées ainsi que les conditions du marché ont donné les résultats suivants à l'appel d'offres BRMV-095 ;

Deux (2) soumissions ont été reçues :

- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| - Construction du Bassin inc. : | 594 000 \$, plus taxes ; |
| - Construction Giron inc. :     | 594 000 \$, plus taxes ; |

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la recherche d'une solution moins coûteuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE refuser les deux (2) soumissions et de retourner les dépôts de soumissions aux soumissionnaires.

D'aviser le Ministère des Transports et les gestionnaires du programme de la Route Verte qu'une autre solution doit être trouvée et qu'elle doit être moins coûteuse.

**ADOPTÉ**



**22 SEPTEMBRE 2008**

**2008-09-487**

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA POLITIQUE SUR  
LE VÉLO DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET L'AMÉNAGEMENT  
D'UNE ROUTE VERTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente avec le ministère des Transports pour aménager la Route Verte à Bromont et que ledit projet est subventionné à 25% par le programme visant la mise en place de la Route Verte;

ATTENDU QUE ledit projet est également admissible pour la portion entre le tunnel présent à l'autoroute 10 et la rue Marcel J. Bergeron à une autre subvention de 25% et ce, dans le cadre du programme de la Politique sur le Vélo du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ministre des Transports nous a acheminé pour signature l'entente visant le financement visé par la politique sur le Vélo;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

**ADOPTÉ**

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**22 SEPTEMBRE 2008**

**2008-09-488**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE